

Comment choisir un bon entrepreneur !

Voilà bien un volet qu'il est important de considérer avant même de commencer la saison estivale. De nos jours, la publicité est omniprésente et les offres se multiplient, à un point tel qu'il devient difficile de s'y retrouver et de faire les bons choix !

Je vous propose une réflexion sur les points à considérer avant la signature d'un contrat d'entretien de pelouse :

Choisir un entrepreneur inscrit au *registre de la ville.

Choisir un entrepreneur à l'écoute de vos besoins réels, qui n'essai pas de vous vendre à l'avance des traitements sans avoir évalué le besoin.

Choisir un entrepreneur qualifié, donc la compétence est reconnue.

Choisir un entrepreneur capable d'établir un programme d'entretien, et de fertilisation, 100% naturel.

Choisir un entrepreneur offrant les services d'un expert-conseil habilité à effectuer un diagnostic terrain (nature du sol, pH, texture et structure du sol, mauvaises herbes, drainage, sol compact, luminosité, insectes, maladies, etc.).

Choisir un entrepreneur apte à vous fournir les fiches techniques des produits qu'il utilise et à vous en expliquez la composition et la fonction.

Choisir un entrepreneur consciencieux et soucieux de l'environnement.

Choisir un entrepreneur capable de dépister et d'identifier différents insectes et/ou maladies ainsi que leurs cycles.

Choisir un entrepreneur ouvert, capable de vous offrir diverses stratégies d'actions, tels que : aération, terreaudage, biodiversité, sursemis, hauteur de coupe, recyclage de l'herbe coupée, lutte biologique/mécanique/physique/ intégrée, etc.

Choisir un entrepreneur qui n'utilise aucun pesticide de synthèse, mais qui en cas de problème sérieux choisira d'intervenir avec un pesticide à faible impact, et qui en assurera le suivi.

Choisir un entrepreneur qui encouragera votre autonomie.

Choisir un entrepreneur qui vous facture seulement pour les services demandés.

Choisir un entrepreneur qui respecte le règlement assurant le contrôle strict des pesticides sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse.

* L'inscription au registre des entrepreneurs (d'application d'engrais, d'exécution de traitements phytosanitaire incluant tous les pesticides, à faible impact ou de synthèse) souhaitant oeuvrer sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse est obligatoire.

Cette liste ne constitue pas un endossement de la part de la ville concernant la qualité du travail de l'entrepreneur.

15 mai 2006

